

Journée d'échange - Groupe Trame verte et bleue (TVB)

Trame verte et bleue et changements d'échelle

Vendredi 8 janvier 2010 à la Caisse des Dépôts et Consignations, Paris

Cette première journée d'échange 2010 s'inscrit dans le projet « Echanges, capitalisation et transfert d'expériences autour des trames vertes et bleues » qui bénéficie du soutien financier de l'Etat (MAAP, MEEDDM, DIACT) et associe de nombreux partenaires du Réseau rural français (www.reseaurural.fr) dans la perspective d'une amélioration des démarches intégrées de projets de territoire.

Cette année, 5 journées thématiques sont programmées :

- TVB et changement d'échelle (8 janvier)
- TVB et urbanisme (mars)
- TVB en milieu agricole (début mai)
- La prise en compte des espèces dans la TVB
- Communiquer sur la TVB

L'objectif de cette première journée était d'une part de mieux cerner les questions à se poser à chaque échelle de mise en œuvre de la TVB et d'autre part de réfléchir aux interactions entre ces différents niveaux.

La journée a été animée par Thierry MOUGEY (Fédération des Parcs naturels régionaux de France) et Pascal DANNEELS (Fédération des Conservatoires d'espaces naturels).

Sommaire :

Actualités sur le cadre national TVB	2
I. Élaborer et mettre en œuvre la TVB. L'exemple de la Région Rhône	3
II. Quelle approche méthodologique pour identifier une trame écologique interrégionale ? Cas du Massif Central (résultats d'étape)	5
III. Coopération internationale : concevoir des trames vertes et bleues à l'échelle d'un massif	7
IV. De l'échelle du parc à celle du quartier, une approche en « poupées russes »	7
V. Elaboration de contrats de corridors biologiques sur le territoire du SCoT de Métropole-Savoie.....	9
VI. Travailler à l'échelle opérationnelle : étude de précision des corridors de la trame écologique du Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut.....	10
VII. Temps d'échange : TVB et changement d'échelle	11
VIII. Bilan :	14

Les supports d'intervention sont téléchargeables en ligne sur le site de la FPNRF (<http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/approfondir/poles-patrimoines-et-developpement-durable.asp?op=poles-patrimoines-et-developpement-durable-la-trame-verte-et-bleue>)

Vous trouverez ci-dessous des compléments d'informations ainsi que la synthèse des échanges avec la salle.

Actualités sur le cadre national TVB – Cyrille Lefeuvre, MEEDDM

- **Moyens humains** : L'équipe du MEEDDM en charge de la TVB s'étoffe et se structure avec l'arrivée d'un chef de projet, Fabienne ALLAG-DHUISME, et la création d'un 3^e poste de chargé de mission TVB. Localement, des postes sont également créés notamment au sein des DREAL pour constituer un réseau relativement complet à l'échelle du territoire.
- **COMOP** : Le COMOP a été prolongé afin d'achever les travaux en cours et de finir sa mission simultanément ou juste après la loi Grenelle 2 reportée après les élections régionales (avril). Une dernière réunion aura lieu le 10 février.
- **Création d'un Comité national TVB** : Celui-ci devrait prendre le relais du COMOP. Un décret de création est en cours d'élaboration et portera sur la définition de sa composition et de ses objectifs.
- **Programme d'actions** :
 - Lancement de l'adaptation à l'outre-mer : démarche à établir localement
 - Organisation d'un séminaire technique qui portera sur la faisabilité technique et l'identification cartographique d'enjeux nationaux relatifs aux habitats
 - Organisation de réunions sur la question de l'urbanisme avec le sous-groupe du COMOP concerné.
 - Guide 3 : objectif de produire un document consolidé mi-février
- **Sujets 2010** :
 - Contractualisation et fiscalité
 - Suivi et évaluation : le CEMAGREF travaille déjà sur ce sujet
 - Communication : un groupe travaille sur le sujet, une plaquette est déjà disponible et un autre document est en cours de réalisation
 - Création d'un centre de ressources : priorité 2010, une première réunion a eu lieu en décembre dernier pour travailler sur le cahier des charges
- **Objectifs 2010** :
 - Consolidation et achèvement des 3 guides méthodologiques et prévision d'un 4^{ème} guide sur TVB et urbanisme
 - Mise en place des décrets d'application sur le comité national et sur la loi Grenelle 2
 - Création du centre de ressources

I. Élaborer et mettre en œuvre la TVB. L'exemple de la Région Rhône-Alpes. *Hélène Guillois et Julien Semelet, Région Rhône-Alpes*

La Région développe deux axes de travail : la cartographie des réseaux écologiques et la mise en place d'outils contractuels liés aux espaces protégés.

Cartographie régionale

Description de la méthode cartographique (approche écopaysagère - ECONNECT)

Données utilisées : Corine LandCover + données complémentaires (altitude, inventaire, données agence de l'eau...) + obstacles

→ obtention de cartes de continuums (7) et de la trame urbaine et agricole (monocultures)

→ présentation sous forme de trame écologique potentielle

Ce travail s'est également appuyé sur la rencontre d'experts locaux pour obtenir des compléments d'information.

Limites :

- Echelle au 1/100 000^e : il s'agit d'un document d'orientation mais qui ne permet pas de travailler à une échelle plus locale. Travailler à une échelle plus fine (1/25 000) est donc nécessaire.

- Le travail d'identification de connexions d'intérêt régional et des secteurs à enjeux est intéressant mais aucune stratégie sur ces connexions n'est définie. La politique régionale repose davantage sur des opportunités.

Enjeu : sensibilisation en interne et des acteurs locaux.

Freins : nécessité d'une assistance technique et manque de moyens humains au sein du service. La Région a donc décidé de mettre en place une formation dont les modules sont en cours d'élaboration.

Questions :

- Comment décliner de façon opérationnelle les outils mis en place par la région?

Le « contrat corridor » est une réponse.

- La région ne va-t-elle pas trop vite ? Pour l'instant il n'existe pas d'articulation entre toutes les démarches lancées.

- Quelle gouvernance Etat/Région ?

3 exemples de cartographies à des échelles infra-régionale

Deux de ces trois initiatives ont démarré en même temps que la cartographie régionale et n'ont pas forcément utilisé la même méthodologie ni les mêmes données.

a) Haute-Savoie – DDEA 74

Approche écopaysagère à une échelle départementale

Données utilisées : occupation du sol au 1/5000^e disponible grâce à l'existence d'une régie départementale de données à l'échelle des départements de Savoie et Haute-Savoie et autres données (cf présentation)

A terme ce travail devrait permettre d'identifier des corridors au sein des continuums.

Bilan :

	
- base de réflexion adaptée à l'échelle des enjeux	- nécessite une base de données d'occupation du sol à une échelle adéquate

<ul style="list-style-type: none"> - support de discussion sur les priorités sur le territoire - données précises utilisables dans le cadre d'un PLU (pas possible avec la cartographie régionale) - simple et rapide 	<ul style="list-style-type: none"> - méthodologie pas tout à fait satisfaisante niveau continuum agricole
--	--

Ce travail, mené dans le cadre d'un SCOT, a intéressé les élus et devrait fonctionner si une bonne animation est mise en place.

b) Trièves - FRAPNA Isère

Méthode basée sur les facteurs de perturbation

1 - Etat des lieux de la biodiversité et des perturbations

2 - Cartographie des habitats naturels au 1/25000^e par le conservatoire botanique et synthèses cartographiques en vue de la mise en évidence de réseaux écologiques

Une méthode originale : choix de se baser sur les facteurs de perturbations d'origine humaine (infrastructures, bâti...) plutôt que sur l'occupation du sol (approche éco-paysagère)

A chaque élément anthropique on attribue une distance de perturbation ou zone d'influence

Bilan :

☺	☹
<ul style="list-style-type: none"> - se base sur des données avérées plutôt que des hypothèses sur le déplacement des espèces - évite la question de la cumulation de continuums - facile à appréhender pour des néophytes - coût modéré 	<ul style="list-style-type: none"> - n'identifie les enjeux que dans les espaces perturbés - la structure du paysage n'est pas prise en compte - pas d'approche thématique par continuum

c) Bièvre-Valloire – ECONAT / Agence d'urbanisme de la Région Grenobloise

Méthode développée par Guy Berthoud (ECONAT) associant analyses structurelle et fonctionnelle.

Données : données d'occupation du sol obtenues avec Spot thema (outil plus précis que Corine landCover) et d'autres données dans certains cas.

Marge écotonale : la marge écotonale est définie par application d'un buffer de 50 à 100m selon le continuum. Pour les zones agricoles, la marge écotonale n'est non pas à l'extérieur mais définie par application d'un tampon à l'intérieur de la zone d'extension puisque l'on considère que des zones de tranquillité peuvent exister pour certaines espèces à l'intérieur des parcelles.

Bilan :

☺	☹
<ul style="list-style-type: none"> - combinaison des analyses structurelle et fonctionnelle : intéressant, pointu 	<ul style="list-style-type: none"> - complexe, lourd à mettre en place (surtout la partie fonctionnelle), - appropriation par le territoire difficile : approche experte

Une approche structurelle avec l'expertise des acteurs locaux serait peut-être suffisante.

Échanges avec la salle :

Questions sur les méthodologies présentées :

- *Marge ecotonale* : il s'agit d'une notion intéressante pour les zones naturelles et agricoles mais qui n'a pas d'intérêt en zone urbaine ou périurbaine, ce qui constitue un problème dans le cadre d'un SCoT.
- *Zones tampon* : les tailles des zones tampon sont définies de façon indicative car il est difficile de trouver des références dans la bibliographie.
- *Approche « perturbations »* : sur un territoire bien préservé les enjeux se situent au niveau des zones perturbées. Cette méthodologie permet donc de cibler les actions sur ces zones. Néanmoins, elle atteint ses limites si elle est utilisée pour l'aménagement de l'espace puisqu'elle ne fournit pas d'éléments sur certaines espèces et certains habitats. Il s'agit donc d'une première approche mais qui nécessite d'autres études complémentaires.
- *Les perturbations d'origine agricole* ne sont pas prises en compte. Il serait intéressant de les intégrer.
- *Choix d'une méthode* : les différentes méthodes présentées ne sont pas généralisables à toutes les échelles. L'approche « barrières » par exemple n'est pas cohérente au niveau régional.

Toutes les méthodes comportent des avantages et inconvénients. Un travail reste à faire dans le cadre de la TVB pour descendre aux échelles infra-régionales.

Articulation avec la convention alpine :

La politique de la Région s'articule dans la mesure du possible avec la Convention alpine mais c'est souvent difficile (manque de temps et de disponibilité). Il est nécessaire de mettre en cohérence toutes les initiatives qui émergent sur la TVB. Cependant, qui pilote ? La Région serait partante pour l'assumer mais est-elle légitime ? Cette question est aussi liée au fait qu'il s'agit d'une thématique encore nouvelle.

II. Quelle approche méthodologique pour identifier une trame écologique interrégionale ? Cas du Massif Central (résultats d'étape) *Michel Deshayes (CEMAGREF), Céline Sacca (CRENAM)*

Contexte : L'association des Parcs naturels du Massif-Central (IPAMAC) a répondu à un appel à projet lancé en 2007 par le MEEDDAT sur la thématique des réseaux écologiques. Le projet, intitulé « identification d'une trame écologique du Massif-central et de son extension vers les Pyrénées », a été retenu et a débuté en novembre 2008 pour une durée de 18 mois environ.

Principaux objectifs du projet :

- Identifier une trame écologique au 1/100000e sur la base de données disponibles à l'échelle de la zone d'étude (l'ensemble du Massif-central et du Languedoc-Roussillon).
- Expérimenter des outils et méthodes d'identification d'une trame écologique, approfondir la démarche, proposer des modes de traitement des données, identifier les manques, etc...

Démarche générale :

Le projet s'appuie sur l'ingénierie des 12 Parcs associés au projet et sur un partenariat étroit avec 2 laboratoires de recherche (CRENAM et CEMAGREF).

La démarche expérimentale mise en œuvre consiste à développer et tester des méthodes et outils permettant de préciser l'occupation des sols, d'analyser la fragmentation des milieux naturels et agricoles, d'identifier des réservoirs de biodiversité et des grandes continuités écologiques à l'échelle interrégionale.

Présentation de travaux réalisés, de premiers résultats :

- Croisement de différentes données disponibles à moindre coût et homogènes sur l'ensemble de la zone d'étude (Corine Land Cover, géologie, étagements,...) pour préciser l'occupation des sols et définir des sous-trames (milieux cultivés, agropastoraux, forestiers, humides et aquatiques).
- Tests d'application, sur l'ensemble de la zone d'étude IPAMAC, de la méthode développée par le CRENAM (en partenariat avec le bureau d'étude Asconit consultants), dans le cadre d'une étude pour l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de modélisation de zones de présence potentielle de zones humides
- Elaboration et test d'une méthode de télédétection pour identifier et évaluer la densité des structures bocagères des milieux agricoles sur le territoire du Parc des Causses du Quercy

Principales difficultés rencontrées: multiplicité et hétérogénéité des sources de données et traitements SIG très longs, liés en particulier à l'étendue de la zone d'étude (100 000 km², 6 Régions, 23 départements), limitent la faisabilité et la possibilité (dans le temps et les moyens impartis à l'étude) d'approfondir les analyses réalisées et d'explorer certaines pistes de travail (bocage, zones humides, etc...) sur l'ensemble du territoire.

Échanges avec la salle :

- **Pourquoi avoir choisi l'entrée « emprise humaine » ?** Le Massif Central se caractérise par l'importance de l'emprise humaine et cette entrée nous a semblé la plus synthétique et la plus pertinente pour définir les sous trames. La logique s'inspire largement des travaux des géographes qui comme A. Fel notamment ont synthétisé les systèmes agraires du Massif Central dans les années cinquante. Cette approche ancienne garde encore aujourd'hui toute sa pertinence, nonobstant les mutations socio-économiques importantes réalisées depuis. En effet certains éléments des paysages ancestraux perdurent, et si les modèles économiques ont changé, le paysage garde largement une empreinte des traditions ancestrales.

- **Quelle base de données d'occupation du sol utiliser ?** Spot thema permettrait d'obtenir un degré de précision supérieur à Corine LandCover. Une telle base de données à l'échelle de la France serait un élément majeur pour permettre la mise en œuvre de la TVB, cependant cela représenterait un budget trop important.

- **Quelle prise en compte du déplacement des espèces ?** Pour l'instant, aucune, la méthodologie présentée s'appuie davantage sur les concepts d'écologie du paysage. D'autre part, l'échelle de travail (100 000e) n'est, semble-t-il, pas la plus adéquate pour prendre en compte le déplacement des espèces.

III. Coopération internationale : concevoir des trames vertes et bleues à l'échelle d'un massif - Yann Kohler (Alparc)

Le Réseau écologique transalpin répond à des enjeux internationaux.

3 grandes initiatives sont menées dans les Alpes :

- « Continuum initiative » : depuis 2007 qui vise à proposer une méthodologie commune pour mettre en place la TVB à échelle de l'arc alpin et donner un cadre pour l'insertion de projets locaux. Il ne s'agit pas nécessairement de cartographies mais d'orientations.

Dans ce cadre, un certain nombre d'outils sont mis à disposition : outils de communication (site internet, références bibliographiques...), catalogue de mesures (69 mesures exemplaires pour mettre en place un réseau écologique, résoudre des conflits, soutenir la mise en place de corridors...)

- le programme ECONNECT : projet européen qui a débuté en 2008. Il a comme objectif de conserver, de restaurer ou recréer la connectivité écologique dans l'Arc alpin.

- la plateforme du réseau écologique de la Convention alpine

En mars, un séminaire « green infrastructures » est prévu. Cette problématique deviendra peut-être d'enjeu européen.

Il existe de grandes différences entre les pays quant à la prise en compte de la TVB.

De nombreux projets locaux sont menés en Autriche mais ceux-ci ne sont pas comparables à l'action menée en France. Il s'agit davantage d'une approche d'aménagement en relation avec la chasse. En Italie, quelques initiatives sont mises en place dans les régions mais l'action en termes de TVB reste assez faible.

Enjeux à l'échelle alpine :

- Disposer d'un cadre de travail sur les espaces protégés dépassant les limites administratives.
- Créer des liens entre les espaces protégés en s'appuyant sur les acteurs du territoire.
- Impliquer les acteurs des espaces protégés dans la TVB.

Rôles d'alparc :

- se tenir informé des actions en cours sur le territoire
- rechercher des régions prêtes à s'inscrire dans la démarche
- mettre en réseau les acteurs

Difficultés : articulation de différentes échelles, stades d'avancement variables, réglementations hétérogènes

IV. De l'échelle du parc à celle du quartier, une approche en « poupées russes » - Emilie Rossa (PNR Normandie-Maine)

Le réseau écologique a été pensé lors de l'élaboration de la charte de Parc approuvée en 2008.

Le travail s'est ensuite effectué en déclinaison du plan de Parc.

5 niveaux ont été envisagés :

- la région surtout des travaux en interparcs (échelle de partenaires)
- le Parc
- la Communauté Urbaine d'Alençon
- la commune d'Alençon
- le quartier

avec des échelles cartographiques allant du 1/100 000^e au 1/2 000^e.

Chaque échelle nécessite un diagnostic et fait intervenir un réseau d'acteurs différent.

On ne perçoit plus les mêmes objets ni les mêmes entités d'intérêt selon l'échelle.

⇒ Exemple d'une carte de l'atlas (trame verte et bleue prioritaires)

Objectif : identifier les secteurs prioritaires d'intervention en vue de mettre en œuvre des actions

Travail à l'échelle de la Communauté Urbaine d'Alençon : réalisé dans le cadre d'un appel à projets du MEEDDM avec la mobilisation d'étudiants (les « ateliers territoriaux du Grenelle de l'Environnement »). Il s'inscrivait dans une réflexion en amont sur le SCOT et l'agenda 21 de la Communauté Urbaine.

Objectif : envisager les questions d'aménagement et de gestion de l'espace afin d'assurer la qualité des continuités écologiques

Travail à 3 échelles encore plus fines : intercommunale, communale, quartier

Ces échelles font appel aux outils de l'urbanisme alors qu'aux échelles supérieures, ce sont surtout les outils de l'environnement et de l'écologie qui sont mobilisés.

La cartographie à ces échelles est plus précise et permet de disposer d'éléments pour réfléchir la TVB dans les documents préalables au SCOT.

Les types de continuités et de ruptures sont différentes en fonction de l'échelle d'approche et également de l'usage de l'espace ou des interactions homme-nature (milieux agricoles / forestiers).

Un travail serait également à réaliser avec les professionnels de l'aménagement pour penser la ville autrement et permettre à la nature de s'y réinstaller : infrastructures poreuses, respect de la nature... Cette solution, généralisable à toutes les villes et simple, rend l'aménagement urbain compatible avec la TVB.

Conclusions :

- Le travail en emboîtement d'échelles descendantes permet de prendre en compte les éléments importants aux échelles supra et évite de faire des erreurs manifestes. Il s'agit d'un déroulement plutôt habituel. Cependant, dans le sens inverse, quelles informations faire remonter aux niveaux supra et comment ?

- A l'échelle régionale, il est attendu une harmonisation des outils pour permettre d'effectuer des déclinaisons du SRCE. Néanmoins, quelle valeur donne t-on au SRCE si la TVB n'est valable qu'à son échelle de définition ?

Échanges avec la salle :

Au niveau du groupe de travail sur la TVB à l'échelle du Parc, la définition des corridors a-t-elle fait l'objet d'une négociation ?

Les groupes de travail évoqués sont des groupes de mise en œuvre de la TVB. Au préalable, 3 comités de suivi constitués d'experts et d'acteurs du territoire se sont accordés les continuités à privilégier sur le territoire de Normandie-Maine. Ils ont également défini des secteurs prioritaires d'intervention. A présent les groupes de travail travaillent sur la mise en œuvre.

Cohérence des échelles : Les échelles définissent différents niveaux de fonctionnement écologique. Quand on aborde la dispersion au niveau régional, ce ne sont pas les mêmes objets qu'au niveau quartier.

A l'échelle de la région, on s'intéresse à la dispersion globale des populations et au maintien de certaines espèces. A l'échelle du quartier, on s'intéresse davantage au mouvement d'individus.

V. Elaboration de contrats de corridors biologiques sur le territoire du SCoT de Métropole-Savoie

Xavier Gayte (Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie)

Contexte :

Territoire du SCoT de Métropole Savoie (SCoT approuvé en 2005) : représente 40% du département de la Savoie, 103 communes.

Pour pouvoir monter des actions en faveur de la TVB, toutes les conditions étaient réunies :

- 1) *Des acteurs qui ont reconnu le rôle des corridors* : la DIREN avait mené une réflexion sur ce sujet depuis un certain temps, 2 PNR venaient de valider leurs chartes en intégrant le rôle des continuités, la fédération des chasseurs avait inscrit leur volonté de se mobiliser sur ce point dans le Schéma départemental de gestion cynégétique.
- 2) *Région Rhône-Alpes en avance* : une délibération structurante, une cartographie (2009) qui représente un élément de cadrage important
- 3) *Un SCoT qui avait pointé des « coupures vertes »*
- 4) *Le Conservatoire reconnu par les acteurs* : Edition d'une collection « Mémento » (2006-2008) intégrant une carte par commune qui présentait les zonages (cartographie intégrant les coupures interagglo au même niveau que les autres zonages existants.
- 5) *Accélération due à effet grenelle*

L'étude d'opportunité :

Approche écopaysagère qui s'est appuyée sur la cartographie disponible à l'échelle des départements de Savoie et de Haute-Savoie.

Description de la démarche : cartographie des continuums puis identification des grands enjeux (restauration des haies, préservation des zones humides, des arbres à cavité...), analyse de la fragmentation liée aux infrastructures.

⇒ Enjeu : Préserver les pratiques extensives

2 phases : rencontres individuelles avec certains acteurs puis réunions avec l'ensemble des acteurs.

Ce travail en amont a abouti à l'élaboration de deux contrats de corridor, avec la mobilisation de 13 maîtres d'ouvrage et la définition de programmes d'actions (40 actions sur le contrat de corridor Bauges-Chartreuse et 26 actions sur le contrat de corridors Chartreuse-Beledonne).

Pour définir le périmètre définitif des corridors au niveau parcellaire, il a fallu des allers-retours avec toutes les communes. Le corridor n'a pas de répercussions au niveau de l'urbanisme mais les communes ont souhaité l'articuler par rapport à leurs PLU.

Échanges avec la salle :

- Y a-t-il eu un engagement ferme des maîtres d'ouvrage ?

Une délibération des communes qui sont maîtres d'ouvrage a été demandée ainsi qu'un engagement de principe pour celles qui ne le sont pas. Cette démarche a pris beaucoup de temps mais s'est révélée, après coup, nécessaire.

La combinaison « réglementaire/contractuel » assure la réussite du projet, la mise en oeuvre d'actions et la pérennité du périmètre défini comme corridor.

- Quelle articulation avec le niveau régional ?

L'étude ainsi que la cartographie régionale ont fixé un cadre mais la spatialisation a été effectuée à une échelle beaucoup plus fine. L'utilisation d'une cartographie réalisée à un échelon supérieur permet d'initier un discours et une façon de travailler.

- Quelles réactions sur le travail à l'échelle parcellaire ?

Au-delà de la trame, le SCoT avait déjà identifié des secteurs agricoles, naturels et paysagers protégés. La cartographie s'est basée sur ces zonages existants. Par la même occasion, cela a permis aux communes de redécouvrir le SCoT.

- SRCE et études infra-régionales : Même si la cartographie régionale donne des orientations, la définition de la TVB semble nécessaire à l'échelle du SCoT ou de la parcelle pour permettre une meilleure appropriation par les acteurs locaux et la mise en œuvre d'actions.

- Comment s'assurer du maintien des prairies extensives avec seulement des mesures contractuelles ?

Il s'agit du volet qui a été le plus difficile à mettre en place. Au départ, la chambre d'agriculture n'était pas favorable et la situation a été bloquée pendant un an et demi. Une présentation de cette mesure avec comme objectif le maintien d'un foncier non artificialisé a permis parfois de dépasser les blocages.

Par ailleurs, la mesure prairies fleuries a été proposée à l'intérieur de l'espace avec une animation par la chambre d'agriculture. La difficulté résulte du fait que les exploitations ne correspondent pas forcément au périmètre du corridor mais l'objectif fixé a été de faire contractualiser au moins la moitié des exploitations dans le secteur.

- Comment le Schéma départemental cynégétique intègre-t-il les continuités ?

Il s'agit d'une fiche soulignant l'intention mais aucune carte n'a été réalisée. Le débat avait été initié auparavant avec le Conservatoire (existence d'enjeux partagés).

- Quelle articulation avec l'échelle alpine ? Quelles attentes par rapport au réseau alpin ? A l'heure actuelle chacun travaille de son côté. Le Conservatoire est davantage dans l'opérationnel et non pas dans une logique de réseau d'acteurs. Des ponts seraient à imaginer afin de mieux communiquer et échanger.

VI. Travailler à l'échelle opérationnelle : étude de précision des corridors de la trame écologique du Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut
Jérôme Bacquaert et Gérald Duhayon (PNR Scarpe-Escaut)

Contexte : révision de la charte du parc transfrontalier ⇒ forte intégration de la trame écologique dans le projet de charte et dans le projet de plan de parc et définition d'une série de mesures opérationnelles et de recommandations.

Objectifs de l'étude :

- assurer la déclinaison de la trame à échelle locale
- apporter des précisions plus fines que le plan de parc
- élaborer un guide méthodologique et une cartographie de plan d'actions
- évaluer la fonctionnalité de la trame

Secteur d'étude : secteur prioritaire (grande densité de cœurs de biodiversité, corridors humides sur lesquels peu de précisions disponibles).

Méthodologie :

- définition des espèces cibles : choix du groupe d'espèces le plus exigeant en termes de connexion ⇒ amphibiens avec une thématique triton crêté et réflexion sur la grande faune.
- compilation de données : occupation du sol, faune/flore, inventaires zones humides, patrimoine arboré, etc.
- phase de terrain avec pour chaque parcelle : définition du type d'exploitation, description du milieu puis fixation d'un intérêt écologique (quelle perméabilité par rapport au groupe repère) et proposition d'aménagements (même démarche pour les mares)
- inventaire des principaux obstacles ainsi que des fossés, haies, etc.
- tous les éléments de terrain sont ensuite intégrés sous une base de données SIG, les données d'occupation du sol sont affinées avec les données de terrain
- définition de zones préférentielles de passage (corridors) à partir des secteurs d'intérêt écologiques identifiés
- identification d'aménagements qui vont permettre d'améliorer la connexion (restauration, création mares, préservation prairies humides, création haies) et propositions d'aménagements pour limiter les « zones de déconnexions » (conversion de cultures en prairies, restauration cours d'eau ou fossés, aménagement passages petites faune)

Résultats :

- carte de synthèse : principaux corridors, éléments à préserver, éléments d'aménagement à réaliser, secteurs à préserver de l'urbanisation
- hiérarchisation des corridors en fonction de leur importance dans la trame écologique globale et en fonction de leur état de dégradation et des possibilités aménagements (8 fiches corridors)

Conclusion :

La précision à échelle opérationnelle donne une idée claire de ce qu'il faudrait faire, évalue la qualité de la trame et constitue un outil de travail pour intégrer la trame dans les documents d'urbanisme.

Le travail a été réalisé par le parc pour définir ce qu'il faudrait faire au préalable de la mise en œuvre de la TVB.

Cependant la TVB provoque des réticences pour l'adhésion de certaines communes à la charte, avec la crainte que ce soit un « nouveau Natura 2000 ».

Une autre étude est également en cours sur la définition d'un corridor boisé dans une démarche de concertation mais est en attente suite à la réaction monde agricole.

VII. Temps d'échange : TVB et changement d'échelle

- Choix d'une méthode pour identifier la TVB

- ❖ A une même échelle, il existe différentes méthodes. Toutes ont des intérêts et des limites et sont souvent complémentaires. Il serait intéressant de disposer d'une grille d'analyse sur ces différentes méthodes (dans quels contextes, quelles limites, etc.) et leurs complémentarités afin que les personnes qui se lancent dans ces démarches puissent faire leur choix plus facilement.

Le CEMAGREF, dans le guide méthodologique 2, a déjà réalisé un important travail de synthèse et a effectué des préconisations. Par ailleurs, le choix qui a été fait pour le moment est de laisser les Régions choisir une méthodologie plutôt que d'imposer un cadre descendant.

- ❖ Le choix d'une méthode n'est pas forcément lié à l'échelle à laquelle on se situe mais davantage aux objectifs recherchés (planification, identification d'enjeux, compléter les connaissances ou mise en œuvre opérationnelle) et aux données disponibles. Le niveau régional ou national correspond plus à la définition d'enjeux scientifiques que le niveau infra-régional qui prend en compte plus fortement les aspects de mise en œuvre.
- ❖ Les méthodes utilisées à chaque niveau d'échelle ne peuvent pas toujours être coordonnées entre elles car elles portent sur des objets différents. Il faut privilégier le croisement des échelles sur des secteurs prioritaires.
- ❖ La diversité des méthodes n'est pas gênante dans une phase d'expérimentation mais il faudra à un moment se poser la question de la cohérence et de l'optimisation (temps, coût, appropriation par les élus locaux). Peut-être faudra-t-il poser un cadre. Celui-ci correspondrait au guide méthodologique 4 qui est prévu. Pour les documents d'urbanisme, un travail d'analyse est en cours et donnera lieu à une synthèse mi-2010.

- Quelle échelle infra-régionale pertinente pour mettre en œuvre la TVB ?

- ❖ Echelle du SCoT
Le SCoT est à la fois un outil urbanistique et une échelle de travail. L'échelle du territoire de SCoT semble adaptée pour décliner le SRCE au niveau infra-régional. L'outil SCoT constitue également un élément de dialogue intéressant mais il est nécessaire d'acquérir des connaissances plus fines, parcellaires pour être efficace. Par ailleurs, les SCoT ne couvrent pas certains territoires ruraux qui peuvent coïncider avec des territoires à enjeu et ont une opposabilité limitée. Un autre risque est celui du tropisme vers l'urbanisme alors que la trame va bien au-delà de ces seules questions. Pour la mise en œuvre opérationnelle, un niveau intermédiaire supra communal ou intercommunal peut s'avérer pertinent.
- ❖ Echelle du territoire de projet : PNR, intercommunalités
Les intercommunalités, pays, PNR représentent également des échelles privilégiées. Les parcs ou les territoires de SCOT sont adaptés pour utiliser de façon complémentaire des outils contractuels et réglementaires.
- ❖ Echelle départementale
D'un point de vue écologique, ce niveau n'est pas pertinent. Néanmoins, il s'agit d'une échelle qui peut contribuer à la mise en œuvre de la TVB. Un Département peut par exemple s'impliquer pour mettre en place une cartographie déclinable dans des territoires de projet.

- Quelle articulation avec les SRCE ?

- ❖ La cartographie régionale doit-elle se faire au 1/25 000^e pour permettre son intégration au SCoT ou faut-il imposer un travail à des échelles infra-régionales? Au quel cas, il faudrait inscrire dans les guides méthodologiques qu'un travail spécifique à l'échelle infra-régionale est nécessaire afin que les acteurs locaux en aient bien conscience.

- ❖ Si l'enjeu est de prendre en compte les documents d'urbanisme dans les SRCE, sur quelles données s'appuyer ?
Certaines régions disposent de données d'occupation du sol fines (comme l'Ile-de-France avec le MOS). Ces cartographies peuvent être transversales à plusieurs échelles. Cependant, ce n'est pas le cas de toutes les régions, ce qui soulève des questions de moyens financiers et d'équité du territoire.
- ❖ La vocation de l'échelle régionale est-elle de faire remonter des informations hétérogènes (notamment cartographies à différentes échelles). Quelles informations faire remonter à l'échelle régionale ? Les données de chaque étude doivent-elles avoir un certain niveau de compatibilité au moins cartographique ?

- Quel cadre supra-régional ? (articulation entre les niveaux régional et national)

- ❖ Au départ, le niveau biogéographique, amené par directive habitat, avait été envisagé comme niveau intermédiaire mais a été abandonné.
- ❖ D'où part la trame nationale ? Au niveau cartographique, faut-il attendre une identification des enjeux nationaux « à priori » ou la somme des SRCE constituera-t-elle la première marche d'identification cartographique des enjeux ?
 - Travailler parallèlement aux deux échelles est important. La réflexion nationale doit avoir lieu et des démarches régionales doivent s'initier puis s'alimenter, se réunir et échanger.
 - Il existe déjà des éléments qui permettent de faire une trame nationale (espèces à enjeu national).
 - Puisque c'est la fragmentation qui est mise en cause, des actions et une trame sont indispensables à tous les niveaux mais nécessitent un cadre minimal.
 - Des leçons sont à tirer de Natura 2000 : des enjeux nationaux sont nécessaires en région mais la démarche ne doit pas être perçue comme une démarche descendante (risque de rejet).
 - Le partage interrégional aussi bien au niveau des Régions que des services de l'Etat ne se fait pas naturellement, c'est pourquoi une réflexion nationale n'est pas à évacuer.

- Question de la gouvernance / concertation

- ❖ A l'échelle régionale, une gouvernance Etat/Région est prévue mais nécessiterait une clarification pour bien identifier les compétences de chacun.
- ❖ La concertation sur le thème de la TVB est complexe car réunit des gestionnaires de l'espace et des professionnels de l'aménagement du territoire qui n'ont pas la même culture ni la même vision. L'entrée paysage peut faciliter le dialogue.

- Question des moyens / compétences

- ❖ L'acquisition de données précises et adaptées représente un coût élevé. De même, le budget pour réaliser un PLU est plus élevé si l'on y prend en compte la TVB. Comment répondre à ce besoin de moyens ?
- ❖ Un volet de formation semble nécessaire pour les agents de l'Etat et les autres acteurs.

VIII. Bilan :

- L'identification et la mise en œuvre de la TVB supposent un travail à plusieurs échelles.
- A chaque échelle (ou niveau de fonctionnement) correspondent des enjeux, une trame, un mode d'action, des outils, un réseau d'acteurs, une gouvernance. Un travail spécifique est donc à mener à chaque échelle.
- Les différents niveaux doivent fonctionner de façon indépendante et ne pas attendre les résultats du niveau supra pour agir.
- Le choix d'une méthode de travail doit se faire en fonction des contextes, des enjeux et des données disponibles.
- Les données et cartographies à chaque échelle devraient comporter un certain degré de compatibilité afin de permettre une meilleure articulation entre les différents niveaux.
- Les territoires de projet et les SCoT sont des niveaux privilégiés pour mettre en œuvre la TVB à l'échelle infra-régionale. Un travail à une échelle encore plus fine (commune, parcelle) facilite la mise en œuvre d'actions concrètes.
- Un cadrage national, même minimal, est nécessaire pour identifier de grands enjeux et apporter une lecture écologique.

